

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Gabriel Barrillier, Michèle Ducret Michel Ducret, Jacques Follonier, Hugues Hiltpold, Jacques Jeannerat, Frédéric Hohl, Pierre Kunz, Jean-Marc Odier, Louis Serex et Marie-Françoise de Tassigny

Date de dépôt : 12 juin 2007

Proposition de motion pour la création d'un Haut-Conseil du Genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'Histoire de la République et du canton de Genève, en particulier depuis la Réformation au XVI^e siècle (1536);
- la situation géographique du canton de Genève;
- le développement accéléré – voire explosif – de la région franco-valdo-genevoise depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux sur la libre circulation avec l'Union européenne (UE);
- le risque de l'apparition de tensions en raison de l'absence d'institutions structurées et démocratiques de décision, de concertation interrégionale chargées de piloter ce développement;
- la nécessité de combler un déficit démocratique et de légitimité des institutions interrégionales,

invite le Conseil d'Etat

à constituer – en collaboration avec les autorités du canton de Vaud, des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie – un Haut-Conseil du Genevois, en tant qu'institution transfrontalière élue par les habitantes et les habitants de la région franco-valdo-genevoise, qui aura pour mandat d'étudier, de préavisier et de proposer toutes mesures visant à faciliter et à encourager les relations interrégionales et à fonctionner comme interlocuteur régional unique dans le cadre de la République française et de la Confédération helvétique lorsque des projets et des questions de principe intéressant et engageant l'ensemble de la région sont en jeu (exemple : projet d'agglomération franco-valdo-genevoise). Ce Haut-Conseil se substituerait au CFRG.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conscient de l'accélération de l'histoire dans la région, le Parti radical genevois a adopté en janvier 2005 le projet « Gouverner Genève demain » qui visait à améliorer le fonctionnement des institutions publiques à tous les niveaux (communal, cantonal et régional). Le débat engagé sur la Constituante est directement lié à cette initiative.

L'organisation politique de la région est restée figée en gros depuis le XVI^e siècle, date de l'instauration à Genève de la Réformation. Sous l'impulsion des radicaux, une première ouverture s'est concrétisée au milieu du XIX^e siècle avec la suppression des fortifications qui enserraient et étouffaient la fière république huguenote de Genève. Après un siècle de stagnation due à l'exacerbation des nationalismes et deux guerres mondiales, Genève a connu un développement extraordinaire depuis le début des années 1960 avec l'installation des organisations internationales et des multinationales ainsi que le renforcement de la place financière et d'autres activités à forte valeur ajoutée. L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux avec l'Union européenne (libre circulation) a contribué à faire exploser ce rayonnement avec les conséquences positives mais aussi négatives en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de formation, etc. En fait, le développement de la région franco-valdo-genevoise a été beaucoup plus rapide que les institutions balbutiantes mises en place, telles que le Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) ou encore le Conseil du Léman. Si, pendant quelques décennies, ces institutions de « milice » ont permis d'accompagner le développement et le resserrement des liens dans la région, actuellement elles sont dépassées et ne permettent plus, d'une part d'anticiper, de gouverner et de maîtriser les problèmes qui se posent et, d'autre part, elles souffrent d'un déficit démocratique évident.

Il y a lieu de rappeler que Genève est relativement isolée du reste de la Suisse (4 km de frontière avec le canton de Vaud et 105 km avec la France). Pourtant la région franco-valdo-genevoise représente le deuxième plus grand pôle économique, démographique et politique de la Suisse et de la région Rhône-Alpes.

Le débat actuel au sujet de l'adoption du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise montre à l'évidence que pour se faire entendre à Berne et à Paris, notre région, qui va bientôt compter un million d'habitants, doit

accompagner ses propositions et schémas d'une approbation et d'un soutien le plus large possible de la part des autorités politiques locales et régionales et de la société civile.

Qu'on le veuille ou non, Genève constitue le centre stratégique de toute une région. Les frontières qui la découpent sont un frein à la concertation et un barrage psychologique qui empêche une intégration des politiques – notamment d'aménagement et de mobilité. Il est temps maintenant de passer à la vitesse supérieure et de concrétiser une proposition qui avait été l'un des fers de lance de l'Agedri (Association genevoise pour le développement des relations interrégionales), c'est-à-dire de créer une institution représentative des populations et constituée à partir des électrices et électeurs et des élus des différentes collectivités locales qui constituent le canton de Genève, le district de Nyon, le Pays de Gex, l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et l'arrondissement de Thonon-les-Bains.

Ce Haut-Conseil aurait pour mandat et compétence de donner son avis sur toutes les mesures et propositions faites par les autorités exécutives ou inter-exécutives des trois entités mentionnées ci-dessus, de faire des propositions et, le cas échéant, d'entériner les grandes options et les grandes lignes en matière de politique d'aménagement, de mobilité, de fiscalité, d'environnement et de développement interrégional.

Le Haut-Conseil du Genevois pourrait être composé de 33 membres, soit 11 membres désignés par les autorités cantonales et municipales du canton de Genève, 11 par les autorités cantonales vaudoises et du district de Nyon et 11 par les autorités et pouvoirs compétents des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il pourrait être soumis à élection pour une durée de quatre ans et tiendrait session en principe une fois par mois. Il se substituerait à l'actuel CFRG.

Cette institution suprarégionale concrétiserait la concertation régionale, telle qu'elle a été souhaitée par le Conseil de l'Europe et le Conseil fédéral à l'époque de la signature de la convention-cadre européenne du 21 mai 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. Cette convention, dite Convention de Madrid, a été prolongée par la suite par l'Accord de Karlsruhe, que le canton a ratifié. Ces bases pourraient offrir le support juridique nécessaire à la conclusion d'un accord international permettant de constituer le Haut-Conseil du Genevois.

Nous souhaitons, Mesdames et Messieurs les députés, que vous accordiez votre soutien à cette proposition novatrice.